

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### PROPOSITION D'INDEMNISATION EN CAS DE DÉCROCHAGE D'ONDULEUR – RÉACTION DE LA CWaPE

La CWaPE déplore les fuites intervenues dans la presse ces 12 et 13 septembre 2023 autour de sa proposition actuellement soumise à concertation visant l'indemnisation forfaitaire des prosumers dont les onduleurs décrochent.

Les informations parvenues à la presse présentent des **interprétations approximatives et partielles**, et des **chiffres** résultant de l'application d'une **formule aux paramètres non encore fixés**.

La CWaPE rappelle que **le texte soumis à concertation n'est pas définitif** et précise qu'elle ne communiquera plus à ce stade et ce jusqu'à la communication de la proposition finalisée au Ministre wallon en charge de l'Énergie le 22 septembre prochain.

La CWaPE suit et applique les procédures prévues dans le décret électricité : à la demande du Ministre de l'Énergie, la CWaPE établit une proposition et organise ensuite une concertation avec tous les acteurs concernés. Cette réunion s'est tenue ce 12 septembre et réunissait la quasi-totalité des intervenants invités. La **CWaPE finalise ensuite sa proposition en tenant compte des remarques pertinentes formulées par les acteurs, et la transmet ensuite au Ministre**. Le cas échéant, **il revient ensuite au Gouvernement d'adopter cette proposition par voie d'arrêté**.

Une fois que le Ministre de l'Énergie aura reçu la proposition, la CWaPE communiquera toutes les informations utiles à ce sujet.

\* \* \*

**Contact presse** : Anne-Elisabeth Sprimont – [aesp@cwape.be](mailto:aesp@cwape.be) – 0479/88 60 97